

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

LE LYCÉE FERNAND LEGER EST ENGAGÉ POUR LA RÉUSSITE ET L'EXCELLENCE DE SES ÉLÈVES POUR LA SOCIÉTÉ ET LES ENTREPRISES. LE MONDE ÉVOLUE, L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AUSSI .

EN 2021 ENCORE, NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE CONTRIBUTION.

QUAND VERSER VOTRE SOLDE
DE TAXE D'APPRENTISSAGE
(OU BARÈME)
VOTRE VERSEMENT DOIT
NOUS PARVENIR ENTRE LE :

1^{ER} JANVIER

ET LE

31 MAI 2021

Le Lycée Fernand Léger
est habilité à recevoir
votre taxe
d'apprentissage avec le
code UAI:

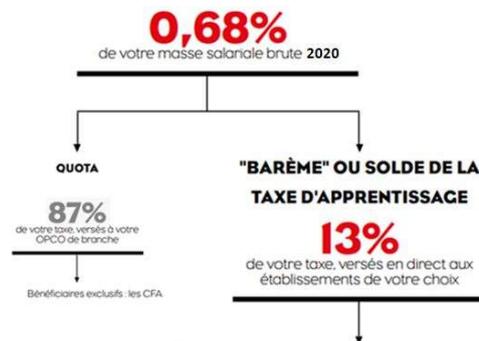
0762836V



Le saviez-vous?

Toute entreprise peut directement verser 13 % de sa taxe à un lycée.

Le nouveau barème, appelé «Solde de la taxe d'apprentissage» correspond à 13 % de la T.A. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.



Adresser votre versement au lycée Fernand

Léger avant le 31 Mai 2021.

À la réception, nous vous adressons un reçu
avec le montant et la date de versement.

COMMENT VERSER VOTRE TAXE

AU

LYCÉE FERNAND LÉGER



APPORTEZ-NOUS VOTRE SOUTIEN POUR FORMER NOS JEUNES

Par Chèque, à l'ordre de l'agent comptable du lycée Fernand Léger.

Par virement : LP FERNAND LEGER

RIB: FR76 1007 1760 0000 0010 0112 441 TRPUFRP1

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE RENFORÇONS NOTRE PARTENARIAT

Désormais, vous versez une partie de votre taxe d'apprentissage en direct à des établissements de formations que vous soutenez. C'est l'occasion de renforcer vos liens avec lycée Fernand Léger.

Votre versement de taxe d'apprentissage est précieux pour soutenir nos innovations pédagogiques et former vos futures équipes entre autre à la sécurité et santé au travail.

Votre interlocuteur :

Jean- Luc JORIAUX

D.D.F.P.T

+33 2 35 67 37 44

ddfpt.0762836v@ac-rouen.fr